

CONDITIONS GENERALES KEEP ALERT

CONDITIONS GENERALES KEEP ALERT Applicables aux Full Services

Article 1 : Champ d'application – Entrée en vigueur

Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les services (ci-après les « Services ») proposés au Client par la société SYSTONIC (ci-après dénommée « le Prestataire ») sur le site Internet exploité à l'adresse www.keepalert.fr (ci-après « le Site Keep Alert »).

Il est précisé qu'on entend par Client tout Internaute qui utilise et/ou commande les Services proposés sur le Site Keep Alert.

Il est en outre précisé que sont visés par les présentes conditions générales l'ensemble des services proposés par le Site Keep Alert, qu'il s'agisse de services gratuits ou payants, de services fournis ou non dans le cadre d'abonnement.

Les présentes conditions générales entrent en vigueur le 15/10/2009.

Article 2 : Acceptation des Conditions Générales - Modification

2.1. Le fait pour le Client d'utiliser et/ou de commander les Services proposés par le Prestataire implique adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales.

La fourniture des Services se trouve en conséquence régie par lesdites conditions ainsi que – le cas échéant – par les termes de la commande afférente à la fourniture du service concerné telle qu'acceptée dans les conditions ci-après définies.

Le Client :

- déclare et reconnaît avoir une parfaite connaissance des présentes conditions générales,
- accepte lesdites conditions,
- renonce – à quelque titre, quelque moment et sous quelque forme que ce soit, à se prévaloir de dispositions contraires ou dérogeant aux présentes conditions générales.

Le fait que le Prestataire ne se prévale pas à un instant donné de l'une des quelconques dispositions des présentes conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation de ce dernier à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites dispositions.

2.2. Le Prestataire se réserve la faculté de modifier à tout moment les présentes conditions générales.

Il est toutefois précisé que les conditions applicables à une commande de Service sont celles en vigueur au jour d'acceptation de la commande par le Client. Les modifications apportées ne pourront en conséquence affectées les commandes en cours d'exécution.

En cas de modifications, le Prestataire en informera le Client par courriel et/ou au moyen d'un message d'information publié sur le site Internet. Lors de sa prochaine commande, le Client sera alors invité à accepter les nouvelles conditions générales selon la même procédure que celle précisée ci-après.

Article 3 : Droit applicable – Jurisdiction compétente – Langue

Les présentes conditions – et de manière générale les relations entre le Prestataire et le Client du fait de l'utilisation et/ou de la fourniture des Services – sont soumises au droit français.

CONDITIONS GENERALES KEEP ALERT

Il est expressément précisé que sera seul compétent, en cas de litige de toute nature, contestation relative à la validité, l'exécution ou l'opposabilité, ou difficulté d'interprétation des présentes conditions générales et de façon plus générale concernant les relations contractuelles existant entre le Client et le Prestataire, le tribunal de commerce de Bordeaux.

Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs.

Si les présentes conditions générales viennent à faire l'objet d'une traduction en langue étrangère, la langue française prévaudra sur toute autre traduction.

Article 4 : Zone géographique – Internautes concernés

L'offre de service proposée par le Prestataire sur le Site Keep Alert est exclusivement destinée au territoire français (France Métropolitaine) et aux professionnels (avocats, conseils en propriété industrielle, entreprises...) à l'exclusion des particuliers (ou consommateurs).

Article 5 : Description des Services

Les Services proposés par le Prestataire sur le Site Keep Alert consistent dans un système de détection, de recherche et de surveillance sur le réseau Internet qui permet au Client de disposer d'Études de recherche et/ou de détection portant notamment sur les noms de domaine, les régies publicitaires ou les contenus similaires et de générer des Rapports portant sur les Etudes.

Ce système (ci-après « le système Keep Alert ») effectue une recherche sous forme de sondage et de balayage du réseau Internet : la recherche et les résultats ne sont en aucun cas exhaustifs.

Les informations communiquées au Client sont celles détectées par le système Keep Alert, sur le réseau Internet, au moment (date et heure) où la recherche est effectuée.

Ces informations sont en conséquence susceptibles de faire l'objet de modifications entre leur détection par le système Keep Alert, leur traitement et leur consultation par le Client.

Par ailleurs, ces informations (notamment statuts des noms de domaines, identification des contacts, disponibilité des marques) proviennent de sites tiers et n'engagent que leur éditeur ou auteur.

Elles peuvent comporter des erreurs ou omissions qui n'engagent pas la responsabilité du Prestataire, ce dernier se limitant à retransmettre les informations détectées sur le réseau Internet.

Il est par ailleurs précisé que le Prestataire n'émet aucune analyse ou conseil juridique sur la validité ou la licéité des informations et données détectées et communiquées au Client. Le Prestataire ne saurait en conséquence se substituer à un professionnel du droit (avocat ou conseil en propriété industrielle...).

Article 6 : Commande de Services

Toute commande de Services faite par le Client n'est valable qu'après acceptation par le Client des termes du bon de commande émanant du Prestataire, ledit bon de commande étant pré-rempli par le Prestataire au regard des informations transmises par le Client.

CONDITIONS GENERALES KEEP ALERT

A cet égard, il est précisé que :

- Le Prestataire s'efforcera de transmettre le bon de commande pré-rempli au Client dans les meilleurs délais (par télécopie ou courriel) accompagné des présentes conditions générales,
-
- Le Client fera part – dans un délai de 3 jours à compter de la communication par le Prestataire dudit bon de commande – de sa commande par écrit (télécopie ou courriel) en retournant au Prestataire un exemplaire – non modifié – dudit bon de commande et des présentes conditions générales, sur lesquels il aura apposé sa signature et son cachet.

Hors le cas de force majeure (cf. article 13), aucune commande ne pourra être annulée totalement ou partiellement, ou modifiée par le Client, sauf accord écrit du Prestataire en ce sens.

Article 7 : Dispositions spécifiques aux abonnements

Il est précisé que certains Services sont proposés et fournis dans le cadre de formules d'abonnement.

Chaque abonnement comporte une Durée minimale de souscription dont la durée est précisée lors de la passation de la commande et avant acceptation de cette dernière.

A l'issue de cette Durée minimale, l'abonnement est reconduit pour une durée indéterminée. Il peut alors être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties moyennant toutefois le respect d'un préavis de 3 mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie.

Article 8 : Délais et Modalités d'exécution

8.1. Les délais d'exécution des Services commandés par le Client (notamment date de remise ou délais de réalisation des Études commandées) sont déterminés lors de la commande. Ils varient en fonction du type d'Étude commandée et dépend du type de dénomination (marques ou noms de domaine) faisant l'objet de l'Étude.

Les délais mentionnés lors de la commande courent à compter de jour de l'acceptation de la commande du Client par le Prestataire et sont calculés en jours ouvrables c'est à dire hors dimanche et jours fériés.

Ces délais sont toutefois donnés à titre indicatif tout dépassement ne pouvant donner lieu en conséquence au profit du Client à des dommages-intérêts, indemnités, retenues, ou annulation de commande.

Il est par ailleurs rappelé que la force majeure (cf. article 13) libère à la discrétion du Prestataire – à titre temporaire ou définitif – le Prestataire de tout engagement et ce, sans dédommagement au profit du Client.

8.2. La fourniture des Services commandés sera réalisée selon l'une ou l'autre des modalités suivantes, lesquelles seront précisées lors de la passation de la commande.

Les Études commandées seront :

- soit adressés par courriel au Client,
- soit mis à la disposition du Client sur le site Keep Alert et accessibles par ce dernier via un lien hypertexte qui lui sera notifié par courriel par le Prestataire.

Il appartient en conséquence au Client de s'assurer de la validité et de l'effectivité des adresses courriels communiquées à cet effet.

CONDITIONS GENERALES KEEP ALERT

La date d'envoi du courriel du Prestataire sera considérée comme la date de remise ou de réalisation des Études et en conséquence la date à laquelle le Service commandé sera considéré comme exécuté.

Article 9 : Prix - Paiement

Les prix arrêtés pour la commande sont mentionnés dans le bon de commande accepté par le Client (cf.ci-dessus).

Les prix affichés sur le bon de commande sont indiqués en euros (€) et hors taxes (H.T.).

Le règlement est effectué en Euros (€) et par virement, chèque ou plus généralement tout mode de paiement expressément et préalablement accepté par le Prestataire.

Les délais de règlement sont fixés à 30 jours date de facture.

Par ailleurs, les commandes sont payables en toutes circonstances au siège social du Prestataire ou en tout lieu désigné à cet effet par le Prestataire.

La commande est considérée comme réglée lorsque le montant qui y figure est définitivement crédité sur le compte bancaire du Prestataire ou de toute autre personne expressément indiqué par le Prestataire au Client.

Il est entendu que la simple remise d'un titre créant une obligation de payer ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause, la créance du Prestataire sur le Client subsistant avec toutes les garanties qui y sont attachées, jusqu'à ce que le règlement ait été intégralement effectué. Aucune réclamation du Client ne sera de nature à permettre de reporter l'échéance précitée.

Aucun escompte n'est accordé par le Prestataire au cas de règlement anticipé par le Client.

Toute somme non réglée à l'échéance donnera lieu au versement de plein droit de pénalités de retard calculées sur le montant de la somme restant due au taux de 3 fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités courent à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture jusqu'au paiement intégral du montant dû.

Par ailleurs, le non-paiement d'une seule facture rend, à la discrétion du Prestataire, immédiatement exigible de plein droit le montant des autres factures restant dues au Prestataire – l'ensemble des sommes en cause produisant immédiatement intérêt selon les modalités définies ci-dessus. Lesdites pénalités ne font pas échec à la faculté dont dispose le Prestataire d'obtenir en sus le versement de tout dommage-intérêt en contrepartie du préjudice subi par ce dernier.

Sans préjudice de ce qui est indiqué à l'alinéa précédent, le défaut de règlement – huit jours après notification par le Prestataire au Client d'une mise en demeure lui demandant de s'exécuter et restée infructueuse – le Prestataire pourra de son propre gré, ce sans préjudice de la faculté d'obtenir en sus le versement de tout dommage-intérêt à ce titre :

- suspendre ses obligations concernant la commande visée par le retard ainsi que toutes les commandes en cours jusqu'à complet règlement des sommes que le Client reste lui devoir ;
- subordonner l'exécution des commandes en cours à la prise de garanties ou à de nouvelles modalités (notamment nouvelles conditions de règlement) donnant toutes garanties de règlement au Prestataire et jugées satisfaisantes par le Prestataire ;
- résilier immédiatement et de plein droit la commande en cours (et – si le Prestataire le souhaite – tout ou partie des commandes impayées antérieures ou à venir, qu'elles soient exécutées ou en cours d'exécution et que leur paiement soit échu ou non).

CONDITIONS GENERALES KEEP ALERT

Le Client devra rembourser l'ensemble des frais supportés par le Prestataire et occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues.

Article 10 : Responsabilité du Prestataire

Le Prestataire s'engage à apporter tout le soin en usage dans sa profession dans la mise en œuvre des Services proposés au Client.

Le Prestataire n'est pas responsable en cas d'inexécution (et notamment de retard d'exécution) de la commande imputable au Client, au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers, ou à un cas de force majeure.

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable des dommages indirects (tels que préjudice commercial, perte de clientèle, perte de commande, perte de chiffre d'affaires, perte de bénéfice ou encore manque à gagner) subis par le Client et liés directement ou indirectement à l'utilisation et/ou la fourniture des Services.

En tout état de cause, si la responsabilité du Prestataire était engagée par le Client pour les dommages directs subis par le Client, le droit à réparation du Client serait limité, toutes causes confondues au montant total annuel HT payé par le Client au Prestataire – au titre de la fourniture des Services – pour l'année au cours de laquelle la responsabilité du Prestataire est engagée.

Article 11 : Utilisation des Rapports et Études - Informations.

11.1. La propriété intellectuelle des Études élaborées et fournies par le Prestataire au titre des Services appartient au Prestataire. Aucun droit de propriété intellectuelle n'est transféré au profit du Client.

Toutefois, dans le cas où le Client est un professionnel du droit (avocat ou conseil en propriété industrielle), ce dernier dispose du droit de reproduire, personnaliser et communiquer – au titre de son activité professionnelle et au profit de ses seuls clients – les Rapports générés dans le cadre des Études.

Dans les autres cas, le Client dispose uniquement du droit d'utiliser le contenu des Rapports et Études pour ses propres besoins. Ces derniers ne peuvent notamment être reproduits, représentés et/ou exploités à des fins commerciales.

11.2. Le Client s'interdit d'utiliser les Services et le système Keep Alert pour exercer ou exploiter des activités illégales ou illicites et notamment qui :

- porteraient atteinte à des droits de propriété intellectuelle et industrielle détenus par des tiers (tels droits d'auteur, marque, dessins et modèles),
- porteraient atteinte à la vie privée, au droit à l'image ou à la réputation d'un tiers,
- seraient contraires à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou pouvant heurter la sensibilité des mineurs,
- seraient dénigrants, diffamatoires ou constitueraient des injures,
- constitueraient un agissement contraire aux règles de la concurrence

Il est en outre strictement interdit au Client d'utiliser les Services et le système Keep Alert à des fins publicitaires ou promotionnelles.

11.3 Le prestataire est expressément autorisé à citer le Client à titre de référence commerciale dans ses communications avec les tiers.

Article 12 : Conservation des résultats

Le Client accepte que le Prestataire supprime de sa base de données les résultats des études datant de plus de 12 mois. Toutefois, le Client dispose de la possibilité de s'opposer à la suppression de ces données moyennant une facturation supplémentaire selon la masse de données concernée.

CONDITIONS GENERALES KEEP ALERT

Article 13 : Convention de preuve

L'ensemble des éléments et des données relatifs à l'utilisation et la commande des Services ainsi que les courriels échangés entre le Client et le Prestataire seront enregistrés et conservés sur le système informatique du Prestataire. Le Prestataire pourra se prévaloir, notamment à des fins probatoires, de ces éléments et données. Les données enregistrées par le Prestataire constituent notamment la preuve de la nature, du contenu et de la date des commandes passées par le Client.

Ces modalités de preuve constituent une présomption qui ne pourrait être renversée qu'en présence d'éléments établissant que les moyens d'enregistrement et de stockage du Prestataire ont été effectivement défectueux.

Article 14 : Force Majeure

De convention expresse, est considéré comme un cas de force majeure – sans que cette liste soit exhaustive – les événements suivants :

- La destruction affectant tout ou partie des installations du Prestataire,
- Les désordres publics graves, guerres, grèves, émeutes, actions gouvernementales, épidémie, blocage des moyens de transport et de communication,
- Les blocages des télécommunications, blocages des réseaux informatiques,
- Les catastrophes naturelles, vagues de froid ou tous autres faits analogues,

et plus généralement tous événements ou causes extérieurs à la volonté du Prestataire, entravant et/ou arrêtant les approvisionnements et/ou livraisons du Prestataire ou celles de ses fournisseurs, prestataires, et/ou sous-traitants, et empêchant de bonne foi le Prestataire d'effectuer l'exécution des Services.

Article 15 : Dispositions finales

Dans l'hypothèse où une clause du présent Contrat se révélait être réputée non écrite, cette dernière n'entraînerait pas la nullité du Contrat dont le reste des clauses resterait pleinement applicable.